**COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU** Cliquez ici pour entrer une date.Catégorie Choisissez un élément.

TEMPS PARTIEL

REFUS D’AUTORISATION D’ACCOMPLIR UN SERVICE A TEMPS PARTIELLITIGE RELATIF AUX CONDITIONS D’EXERCICE DU TEMPS PARTIEL (cocher la case correspondante)

SAISINE SUR DEMANDE DE L’AGENT

*Pièces à joindre (copies) :*

*- La demande initiale de l’agent sollicitant une autorisation de service à temps partiel ou sollicitant une modalité particulière d’exercice du temps partiel*

*- Le courrier de refus motivé de la collectivité*

*- Le ou les arrêtés plaçant l’agent à temps partiel (le cas échéant)*

*- Le ou les contrats*

*- Fiche de poste*

Le nom de l’agent :

Collectivité :

Date et signature de l’agent :

Cachet et signature de la collectivité si la saisine est transmise par la collectivité :

*A compléter par informatique – Un tableau par agent*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| NOM - Prénom | Grade ou Emploi | Date d’effet souhaité de la demande |
|  |  |  |
| Nature des fonctions de l’agent : | | | |

**Avis de la CCP** :

*Décret n°2016-1858 article 20 : Les Commissions Consultatives Paritaires sont (…) en outre saisies à la demande de l'intéressé : (…) 3° Des décisions refusant l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel et des litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel.*

*Décret n°88-145, article 21 : L'agent contractuel peut bénéficier d'un service à temps partiel dans les conditions définies aux titres II, III et IV du décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale.*